



COMMUNE D'AIGUES MORTES

DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

DEC - 2017 / 19 / 1.1.

Maître d'ouvrage Commune d'AIGUES-MORTES
Opération Réhabilitation de la chapelle de l'ancien couvent des Capucins
Assistant à Maître d'ouvrage SEGARD

Le Maire,

Vu le devis de l'entreprise,

Vu la validation de la Maîtrise d'œuvre,

Vu l'avenant présenté,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

De souscrire pour la Commune d'Aigues-Mortes l'avenant au marché de travaux suivant :

Marché n° 888-15
Lot n° 5

OBJET DE L'AVENANT

Prestation(s)

Justification(s)

Changement de pierre en façades	Imprévus chantier
Adaptation du fond de fouille PMR suite étude de sol	Imprévus chantier

N° de marché	Montant du marché initial	Montant des avenants déjà passés	Montant de l'avenant proposé	Montant du nouveau marché	% global des avenants
888-15	21 232,50 €	- €	2 120,00 €	23 352,50 €	9,98%

Autorise la passation de cet avenant,

A Aigues-Mortes,

Le 13.02.2018

Le Maire

Le Maire,
Pierre MAUMÉJEAN

